

Un des leitmotifs de notre séance de travail était que le problème tenait à l'attitude des gens; il faut que celle-ci change. Qu'il s'agisse d'approcher un agent du gouvernement pour obtenir une aide financière, ou un banquier, ou n'importe quel membre du milieu des affaires, les handicapés veulent être traités comme tous les autres. C'est un point qui est constamment revenu dans nos discussions.

Nous avons préparé sept recommandations :

Une aide spéciale sera accordée aux handicapés pour les aider à accéder à l'autonomie économique.

Les handicapés doivent participer directement à la détermination des problèmes que pose cette autonomie. Ils devront donc faire partie du processus de consultation, et aussi du processus d'élaboration de solutions.

Les personnes considérées comme handicapées dans la législation fiscale devraient être admissibles à des prêts de démarrage garantis par le gouvernement.

Les gouvernements devraient constituer un forum où des handicapés ayant réussi dans les affaires viendraient partager leur expérience et leur connaissance des problèmes rencontrés dans ce domaine et offrir des solutions; et finalement, et c'est très important, où ils joueraient le rôle de modèles et d'éducateurs pour le grand public.

On lancerait un programme de sensibilisation du milieu des affaires aux obstacles auxquels les handicapés se heurtent dans la vie au Canada, et aux solutions qui permettraient leur pleine intégration.

On accroîtrait les possibilités d'accès à l'éducation et à la formation en gestion. Les initiatives du gouvernement et du secteur privé dans ce domaine sont, ou devraient être, axées sur le niveau communautaire.

L'industrie devra tenir compte des besoins des handicapés dans la manière dont elle aborde tous les marchés en consultant les handicapés sur leurs besoins.

M. Henry Enns (directeur exécutif, Organisation mondiale des personnes handicapées): À l'Organisation mondiale des personnes handicapées, nous avons constaté que nos membres, dans de nombreux pays, ont déjà créé des entreprises dirigées par des handicapés. En Jamaïque, il y a une usine de travail du bois qui emploie plus de 100 handicapés. Ils ne sont d'ailleurs pas les seuls, il y a également des personnes qui ne le sont pas. En Afrique, il y a des coopératives dirigées par des handicapés, notamment des coopératives agricoles. Toutes ces entreprises ont été créées grâce à des organisations de personnes handicapées.

Mme Lynda White (gestionnaire, Programme d'équité en matière d'emploi, Banque royale du Canada, et présidente, Conseil canadien de la réadaptation et du travail) : Tandis que l'on met au point un produit ou un service comme par exemple dans le milieu bancaire, dont je pourrais venir, on pourrait s'adresser aux handicapés pour savoir comment agir au mieux et répondre du mieux possible à leurs besoins, comme on devrait d'ailleurs le faire pour tous les éventuels clients. C'est là la portée des recommandations que nous avons faites.

Mme Warick : On a fait beaucoup de travail au palier provincial où l'on est en train de constituer des commissions de mise en valeur de la main-d'oeuvre avec la participation active des personnes handicapées. Il est très encourageant de voir que cette participation est sollicitée dès le début et c'est extrêmement nécessaire puisque c'est à ce moment-là que l'on élabore les politiques générales et qu'il faut donc faire entendre nos préoccupations.